

Arrêté n° DEC2-2026-06 portant nomination de la présidence de jury de l'examen conduisant à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Académie de Créteil
(Session 2026)

Le Recteur de l'Académie de Créteil ;

Vu les articles D. 222-4 à D. 222-10-1 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

Vu la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ;

ARRÊTE

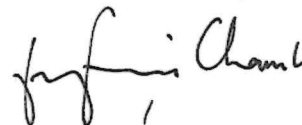
ARTICLE 1 : Est nommé, pour la session 2026, président de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) de l'académie de Créteil, Monsieur Grégory PREMON, directeur académique des Services de l'éducation nationale du Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : Est nommée, pour la session 2026, vice-présidente de jury du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) de l'académie de Créteil, Madame Jessica JUVENON-LEMAITRE Conseillère Technique Ecole Inclusive du Recteur.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 28 janvier 2026

Le Recteur de l'Académie de Créteil,



Jean-François CHANET